

DHUME Fabrice, « Multiculturalisme/multiculturel », in LAACHER S. (dir), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2012

Multiculturalisme/multiculturel

Le terme de multiculturalisme est assez récent, et il a connu un succès important. Signe d'une époque, il est considéré par certains auteurs comme un exemple de la « nouvelle vulgate planétaire » (P. Bourdieu et L. Wacquant) qui aurait colonisé les discours publics. On peut cependant voir une filiation entre ce terme et des théories plus anciennes, du cosmopolitisme au pluralisme normatif. En outre, il prend des sens différents, et surtout des connotations variables selon les contextes nationaux et historiques. Ses usages dans le débat politique peuvent varier sensiblement selon la situation au Canada, en Inde, en Afrique du Sud, en Australie ou encore en Allemagne. Les histoires des immigrations, des colonisations ou des expériences instituées de ségrégation ou d'extermination, etc., se croisent et différencient en même temps ces sociétés. Les traditions politiques, juridiques ou philosophiques jouent aussi dans la disposition distincte des pays à envisager les questions du pluralisme culturel, religieux, etc. Les différentes sociétés peuvent en conséquence aborder de façon singulière les questions que pose le multiculturalisme ou les réponses qu'il propose aux défis des sociétés plurielles.

Selon Denis Lacorne, le terme fait son apparition aux Etats-Unis dans la littérature des années 1940. Son usage courant est plus tardif, et il se diffuse en Amérique du Nord surtout dans les années 1960, avec le mouvement des droits civiques. Le terme sert au départ deux discours distincts. L'un est normatif : multiculturalisme désigne l'horizon idéal d'une société cosmopolite qui aurait dépassé préjugés et logiques xénophobes ou nationalistes, pour se faire accueillante à la pluralité. L'autre se veut descriptif ; multiculturelle est alors la société composée par la cohabitation de groupes « culturellement » hétérogènes. Le terme se confond alors dans celui de « diversité culturelle ». Au carrefour de ces deux acceptions va se développer un troisième sens, prescriptif : celui des politiques multiculturalistes qui visent à organiser une cohabitation pacifiée et une reconnaissance de la pluralité. Le Canada est ainsi le premier pays, à partir de 1971, à donner au multiculturalisme un cadre législatif, et à développer une politique officielle de protection et de promotion de la diversité. Après avoir développé la question des droits des peuples autochtones, et reconnu deux langues officielles, la Charte canadienne des droits et libertés (1982) fait du multiculturalisme un élément intrinsèque de l'identité et des valeurs canadiennes.

Dans le contexte français, le terme fait son apparition surtout dans les années 1990, avec un débat controversé. Dans le champ politique, il est souvent chargé d'une connotation négative, au point que le terme sert d'argument dans une critique qui vise la politique de la Gauche des années 1980 – alors que celle-ci avait plutôt opté pour le langage de l'interculturel, notamment dans les politiques scolaires. Plus largement, l'emploi de « multiculturalisme » peut servir un discours d'inquiétude sur les conditions du « vivre ensemble » ; discours qui se résume parfois à une interrogation dramatique sur « l'avenir de la République ». Le terme est ainsi pris dans une conception polarisée de l'espace politique national, qui lui assigne un statut de contre-référence ; c'est-à-dire qu'on en fait un pôle diamétralement distinct et étranger à la « tradition républicaine ». Ainsi réduit à une logique « particulariste », on lui oppose « l'universalisme des Lumières ». Pourtant, les termes de multiculturalisme et de diversité culturelle sont aujourd'hui largement promus par des institutions universalistes telle que l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe. Nous sommes donc dans un paradoxe, entre la revendication d'une « origine » française de l'universalisme des Lumières, et la contestation des outils conceptuels par lesquels cette diffusion d'une norme universaliste s'opère. Ce conflit, qui a pour objet l'imaginaire politique, suscite un large discours conservateur, appelant à vouloir protéger une « spécificité française », et à développer pour ce faire une politique d'*intégration* visant la « nationalisation » des immigrés (D. Schnapper).

Le durcissement de l'espace politique autour de ce terme n'est pas sans lien avec la diffusion, en France, du référentiel politique de l'extrême-droite. En effet, les théoriciens de la « Nouvelle Droite » se sont emparés de l'idée de multiculturalisme ; ils y ont trouvé un langage convenu pour *culturaliser* une approche raciste. Le terme leur permet en effet de légitimer et revendiquer une discrimination (« préférence nationale »), au nom de la préservation de la « culture française ». Après avoir imposé de fait dans le débat public l'idée que l'immigration serait un « problème », l'extrême-droite a réussi à imposer l'idée qu'il faudrait défendre le groupe majoritaire contre le risque du « melting-pot », voire contre un « racisme anti-blanc » (idée traduite dans une nouvelle législation sur le racisme, dans les années 2000). Le rejet du terme de multiculturalisme a donc, pour certains auteurs, à voir avec cette filiation embarrassante.

Plus largement, la notion de multiculturalisme n'est pas dépourvue d'ambiguïtés, dans l'usage qui est fait à travers elle du concept de *culture*. Elle peut tendre vers une conception figée et essentialiste des cultures. En supposant que chaque groupe serait doté et détenteur d'une culture qu'il transmet (et qu'il s'agit éventuellement de préserver), cette notion réduit l'idée de culture à une propriété fixe, qui la rapproche d'un sens ethnique. Dans cette approche, l'idée de culture est politisée (on en fait un enjeu politique), en même temps qu'elle peut contribuer à dépolitiser la question sociale, et/ou à euphémiser la question raciale. A ce titre, il faut noter un fréquent déplacement de la question des inégalités dans celle des différences, ce qui en France se traduit aujourd'hui sensiblement par la promotion de l'idée de « diversité ». Cette dernière notion a fait l'objet au milieu des années 2000 d'un lobbying actif de la part de certains réseaux patronaux néolibéraux (Institut Montaigne, notamment). Elle a conduit à substituer à la politique de « lutte contre les discriminations » (instaurée depuis 1998) l'idée de « promotion de la diversité ». Contrairement à une approche véritablement multiculturaliste, et contrairement aussi à l'horizon égalitariste qui organise le référentiel antidiscriminatoire, le thème de la diversité vise surtout une approche élitiste attentive à une représentation de groupes ethniques dans les filières d'excellence. Cette conception a donc repoussé, en France, la question des droits effectifs des populations minorisées.

Bibliographie

DOYTCHEVA Milena, *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte, 2011.

JUTEAU Danièle, « Multiculturalisme, interculturalisme et production de la nation », in Fourier Martine, Vermès Geneviève, *Ethnicisation des rapports sociaux, ethnismes et culturalismes*, Paris, L'Harmattan, 1994.

LACORNE Denis, *La crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*, Paris, Fayard, 1997.

TAYLOR Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.